

Inauguration de l'Espace Mis et Thiennot à Le Tranger le 21 mai 2017

Mis et Thiennot, ces deux noms sont bien connus en Berry, on se souvient de cette affaire qui a défrayé les chroniques à maintes reprises, et oui, on sait que ce n'est toujours pas réglé, qu'ils ne sont toujours pas innocentés.

Les détails, non, on ne sait pas trop, c'est plus confus.

Donc ici, un petit rappel de l'affaire :

En janvier 1947, huit jeunes chasseurs sont accusés du meurtre d'un garde-chasse, Louis Boistard, retrouvé dans un étang près de Saint-Michel-en-Brenne. Pendant leur garde à vue, ils subissent des interrogatoires musclés que l'on doit appeler de la torture. Après huit nuits de ce traitement, tous signent des aveux préparés à l'avance. Ils arrivent à la prison de Châteauroux dans un tel état que les gardiens appellent le médecin pour qu'il constate que ce n'étaient pas eux qui leur avaient causé les blessures : hématomes, oreilles décollées, dents cassées, phalanges éclatées, côtes cassées, poumon perforé, testicule écrasé - le constat est très lourd.

Malgré cela, et en dépit des preuves matérielles qui seront toutes invalidées, Raymond Mis et Gabriel Thiennot sont condamnés par trois Cours d'Assises à 15 ans de travaux forcés. Leurs camarades d'infortune, eux, feront 18 mois ou 2 ans de prison. Ils s'appellent Emile Thibault, Gervais Thibault, Stanislas Mis, André Chichery, Bernard Chauvet et Jean Blanchet.

Il était pourtant facile de trouver le vrai coupable, proche du lieu de la découverte de la victime, si on s'était donné la peine de chercher. Et si on avait interrogé les nombreux témoins qui contredisaient la thèse officielle.

Mais pour la justice, les aveux sont la reine des preuves, et ceci même quand ils sont obtenus sous la torture. C'est cela qui est honteux, révoltant et inacceptable.

Inacceptable sur un plan moral, mais aussi inacceptable sur le plan juridique. Car la France a signé la convention internationale contre la torture de New York en 1984. La justice, d'ailleurs, reconnaît que Raymond, Gabriel et les autres ont été torturés, les rapports des enquêteurs de nos cinquième et sixième requêtes l'attestent.

Alors, il faut changer la loi : si les faits de torture sont avérés, une révision de procès devrait être accordée systématiquement.

Nous avons demandé à nos députés de proposer un changement de la loi qui régit les révisions de procès. Le texte préparé n'a pu être présenté à la Commission des Lois avant la fin de la législature. Mais il reste en attente, et nous demanderons aux députés nouvellement élus de soutenir la proposition de loi sans tarder.

Dans notre combat, nous avons une aide considérable. Elle nous vient des communes qui nomment un lieu public « Mis et Thiennot ».

Le Tranger est la vingt-troisième commune à honorer ces deux victimes d'un acharnement judiciaire. Madame le Maire, nous vous remercions très chaleureusement, vous et votre Conseil municipal, de ce geste courageux et généreux. Vous montrez ainsi votre désaccord avec les décisions que les juges ont rendues dans cette affaire. Et vous rendez hommage à des gens qui ont porté toute leur vie le poids d'une condamnation injuste et infondée.

Nous ne supportons pas le mépris avec lequel la justice a traité cette affaire. Comme le disait Jean-Paul Thibault, notre avocat bénévole jusqu'à son décès en 2010 : « Ils se sont trompés, et le pire, c'est qu'ils savent qu'ils se sont trompés. C'est qu'ils savent qu'en ne révisant pas, ils ont conforté ce qu'ils savent être une erreur judiciaire. Et ça, ce n'est pas admissible sur un plan humain, ce n'est pas admissible sur un plan juridique, ce n'est pas admissible parce qu'on refuse d'appliquer la loi de 1989 en matière de révision des procès, ça, (...), c'est le déshonneur ultime de notre Justice en ce début de 21^e siècle. »

Cette situation dure depuis trop longtemps. Nous demandons à la Justice de se ressaisir et de reconnaître enfin l'innocence de Raymond, Gabriel et de leurs six camarades.

Après 70 ans, l'affaire Mis et Thiennot est et restera notre préoccupation tant que la Justice n'aura pas reconnu son erreur, que nous n'aurons pas obtenu la révision de leur procès. Nous sommes tous les enfants de Mis et Thiennot.

Helga Pottier
Présidente du Comité de Soutien pour la Révision du Procès Mis et Thiennot